



Assemblée municipale Tavannes
Procès-verbal de l'assemblée municipale du
Lundi 27 novembre 2017
Salle communale de Tavannes – 20h15

<u>Ordre du jour</u> :	selon pièce annexée
<u>Président</u> :	M. René Eicher
<u>Secrétaire</u> :	Mme Aurélie Gyger (Schlappach)
	Électrices et électeurs inscrits : 2156 soit 1131 électrices et 1025 électeurs Électrices et électeurs présents : 93 soit 31 électrices et 62 électeurs
<u>Droit de vote</u> :	non contesté
<u>Scrutateurs</u> :	M. Jonas Krähenbühl M. Jean-Claude Kocher

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacune et chacun d'avoir répondu à la convocation et salue la présence de M. le maire Pierre-André Geiser ainsi que tous les membres du Conseil municipal.

L'Assemblée a été convoquée par cartes personnelles et par publication de la date et de l'ordre du jour dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 20 juin 2016.

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Avant de passer au vote, M. Eicher demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet. Sans avis contraire, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

2. Présentation et approbation du budget communal du compte de résultats 2018

M. Yann Rindlisbacher présente le budget 2018

Le budget 2018 est établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi cantonale sur les communes. Le budget 2017 est le troisième à être établi en application de ces prescriptions.

En résumé :

Le patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable. Il est amorti dans un délai de 10 ans de manière linéaire jusqu'à la fin de l'exercice 2025, soit fr. 637'245.60 annuellement.

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation.

Pour les généralités, la quotité d'impôt reste inchangée à 1.92, tout comme la taxe immobilière, la taxe des chiens et la taxe des déchets.

Compte de résultats 2018

1) Charges du personnel

Les traitements et salaires ont été calculés sur la base de l'année 2017 en tenant compte d'une éventuelle décision du Conseil-exécutif du canton de Berne concernant la compensation du renchérissement 2018. L'octroi d'échelons dépend du résultat de l'évaluation des performances du personnel effectuée par le Conseil municipal. Quant aux charges sociales, elles sont estimées à environ 18,5% du montant des salaires bruts.

2) Exécutif

Organisation par la Chancellerie d'Etat du canton de Berne des élections du Grand Conseil 2018.

3) Service social scolaire

Les communes de Tavannes, Tramelan, Reconvilier, Saicourt & Loveresse constituent sous le nom de « Service régional du travail social en milieu scolaire (SRTSS) » une association au sens de l'article 5 de la loi sur les communes, avec siège à Tavannes. L'association a pour but d'assurer et d'organiser le service régional du travail social en milieu scolaire pour les communes-membres conformément aux dispositions cantonales en la matière.

4) Culture, autres

La commune de Tavannes organisera la célébration de la fête nationale en 2018 et s'unira probablement pour cette occasion avec les communes de Loveresse & Reconvilier.

5) Soins ambulatoires

Aide et soins à domicile de la Vallée de Tavannes et du Petit-Val : modification des subventions cantonales pour l'aide-ménagère et l'encadrement social pour 2018. Les conditions de subventionnement du canton seront fortement modifiées et beaucoup plus restrictives.

6) Protection de la jeunesse

Création en février 2017 d'une commission de la Jeunesse. Cette commission temporaire est actuellement composée de jeunes de 17 à 23 ans.

7) Service social régional

Le problème du manque de locaux du service social régional de Tavannes est récurrent. A partir du 1^{er} octobre 2017, une partie du SSRT s'est installé dans les locaux du nouveau bâtiment administratif de la rue du Quai. Cette décision engendre évidemment une augmentation des coûts des loyers et des dépenses.

8) Transports publics, part de la commune

Les coûts déterminants pour la compensation des charges sont financés pour 1/3 par l'ensemble des communes. La part de chaque commune est déterminée :

- 2/3 en fonction de l'offre de transports publics
- 1/3 en fonction de la population résidente

Rubrique « Sous la loupe »

Alimentation en eau

Evolution du financement spéciale « Equilibre de la tâche »

2006	CHF	1'690'334.05-	découvert
2008	CHF	760'993.06-	découvert
2010	CHF	298'676.18	fortune
2012	CHF	723'301.66	fortune
2014	CHF	1'246'531.59	fortune
2016	CHF	1'550'004.71	fortune

Evolution du prix du m³ de l'eau (y compris assainissement)

2000	CHF	5.00 + TVA
2001	CHF	6.20 + TVA
2002	CHF	6.74 + TVA
2004	CHF	7.00 + TVA
2005	CHF	7.37 + TVA
2009	CHF	9.12 + TVA
2011	CHF	8.47 + TVA
2016	CHF	7.33 + TVA
2018	CHF	? + TVA

Prix du prix du m³ d'eau dans les communes avoisinantes

Evilard	CHF	4.57 + TVA
Péry-La Heutte	CHF	7.35 + TVA
Orvin	CHF	7.05 + TVA
Reconvilier	CHF	5.81 + TVA
Romont	CHF	7.65 + TVA
Sauge	CHF	5.44 + TVA
Sonceboz	CHF	6.63 + TVA
St-Imier	CHF	7.71 + TVA
Tramelan	CHF	7.70 + TVA

Prix de l'eau pour 2018 – Compétence du conseil municipal

Analyse :

- Etat du financement spécial équilibre de la tâche au 31 décembre 2016
- Plusieurs informations au sujet d'une reconsidération du prix de l'eau : Assemblée municipale, Conseil municipal, commission de gestion, commission des finances, etc ...
- Annuellement des comptes nettement meilleurs que le budget
- Suppression de l'annuité du Sester au 31 décembre 2023
- Si nécessaire, possibilité au Conseil municipal de revoir rapidement le prix de l'eau

Décision :

- La taxe de base du m3 d'eau pour l'année prochaine est diminuée à CHF 1.55/m3 + TVA 2,5% (2017, CHF 1.75/m3 + TVA 2,5%) et la taxe de consommation à Fr. 1.15/m3 + TVA 2,5% (2017, CHF 1.45/m3 + TVA 2,5%), soit une diminution de CHF 0.50/m3 + TVA 2,5%.

9) Alimentation en eau

La taxe de base du m3 d'eau pour l'alimentation en eau :

CHF 1.55/m3 + TVA 2,5% et la taxe de consommation à CHF 1.15/m3 + TVA 2,5%.

La taxe de base du m3 pour l'assainissement :

CHF 1.76/m3 + TVA 7,7% et la taxe de déversement à CHF 1.50/m3 + TVA 7,7%.

Prix total du m3 d'eau : CHF 6,78 + TVA

10) Gestion des déchets

Selon la situation au niveau du FS ET « Traitement des déchets », la taxe de base des personnes physiques (dès 18 ans révolus) avait été augmentée dans le cadre du budget 2016 de CHF 10.00. Aucune modification n'est prévue pour le budget 2018.

Financement spécial

Alimentation en eau

Financement spécial (fortune) au 1.1.2017	1'550'004.71
Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2017	56'634.00
Chiffres d'affaires	979'250.00
Excédent des charges	194'175.00

Assainissement

Financement spécial (fortune) au 1.1.2017	413'179.16
Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2017	782'142.20
Chiffres d'affaires	710'500.00
Excédent des charges	68'050.00

Elimination des déchets

Financement spécial (découvert) au 1.1.2017	5'892.90
Chiffres d'affaires	255'500.00
Excédent des revenus	7'375.00

Sapeurs-pompiers

Financement spécial (fortune) au 1.1.2017	338'157.29
Chiffres d'affaires	331'600.00
Excédent des revenus	8'850.00

11) Finances et impôts

Conformément à la planification financière à moyen terme 2017 à 2023, le Conseil municipal et la commission des finances vous proposent de maintenir la quotité d'impôt à 1,92 pour l'année 2018.

Les valeurs de référence macro-économiques prises en compte dans la planification financière à moyen terme 2017 à 2023 sont prudentes.

Récapitulation	Charges	Revenus
Administration générale	1'188'100.00	152'000.00
Ordre et sécurité publics, défense	486'900.00	1'099'900.00
Formation	3'249'480.00	346'900.00
Culture, sports et loisirs, Eglises	744'600.00	73'800.00
Santé	43'325.00	7'600.00
Sécurité sociale	12'453'900.00	9'081'500.00
Transports et télécommunications	1'139'100.00	127'625.00
Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	2'185'275.00	2'077'875.00
Economie publique	20'675.00	140'500.00
Finances et impôts	1'910'650.00	10'074'550.00

Budget des investissements 2017

Crédits votés :	Fr. 1'755'000.00
Futures dépenses :	Fr. 2'835'000.00

En conclusion au budget 2018, avec Fr. 23'421'005.00 de charges et Fr. 23'182'250.00 de revenus, la commune présente un budget équilibré puisqu'il prévoit un excédent des charges de Fr. 238'755.00

M. Rindlisbacher et les membres du Conseil municipal recommandent d'accepter ce budget.

Le président remercie MM. Rindlisbacher et Wölfli pour leur travail et demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des remarques.

M. Jacques Steiner demande des détails à propos de la taxe de CHF 70.00 des déchets.

M. Wölfli prend la parole et répond qu'il y a plusieurs rubriques concernant les dépenses des déchets. Qui se présentent comme suit :

- Indemnités pour les commissions de l'environnement liées à Celtor
- Matériel de bureau et d'exploitation
- Prestations de services de tiers (vignettes Celtor)
- Factures pour les tournées vertes, tournées des encombrants, ainsi que pour tous les déchets que Les citoyens et la commune amènent directement à la décharge de Celtor
- Dédommagement pour prestation de service, heures effectuées par la voirie
- Incinération des cadavres d'animaux
- plusieurs recettes reçues par des tiers
- plusieurs recettes qui proviennent de la taxe de CHF 70.- plus celles des entreprises.

M. Steiner ajoute Celtor est une entreprise de droit public qui appartient au citoyen. Celtor offre plusieurs prestations gratuites qu'il énumère. Il propose que la commune confie certaines prestations actuelles à Celtor il pense que ça serait plus avantageux pour la commune.

Le Conseil municipal prend note de cette remarque.

M. Eicher demande s'il y a d'autres questions ou remarques, comme ce n'est pas le cas, l'Assemblée passe au vote. Le Budget 2018 est accepté par la forte majorité des ayants-droits présents.

3. Approuver la vente d'une portion de 1430m² de la parcelle n°16 à la Grand-Rue 32 pour un montant de Fr. 214'500.- en faveur de la Caisse de pension du personnel de l'HJB SA.

M. Le Maire, Pierre-André Geiser prend la parole, il résume tous d'abord l'avancement du projet de rénovation de l'ancien bâtiment Manor en centre de santé. Les rénovations sont en cours, l'ouverture du bâtiment est prévue pour le milieu de l'année 2018. La commune a vendu le bâtiment pour un montant de CHF 50'000.- et encaisse en parallèle un droit de superficie pour le terrain. Lors de l'acquisition du bâtiment, l'investisseur a demandé s'il pouvait acquérir également la totalité de la parcelle et la Commune s'est montrée ouverte à cette proposition, mais à certaines conditions. Un remaniement du périmètre est proposé, afin d'avoir d'un côté des places de stationnement réservées aux professionnels, et de l'autre des places réservées aux visiteurs. Il a été convenu que ces dernières pourraient être utilisées

La commune souhaite vendre cette parcelle de 1430m² à l'investisseur pour CHF 150.-/m² ce qui donne un total de CHF 214'500.-.

M. Eicher remercie M. le Maire pour sa présentation, il demande s'il y a des questions ou des remarques.

Une dame qui n'a pas précisé son nom, demande si, en cas de vente du terrain, les places de parcs en zone bleue seront garanties ou s'il y a un risque que le propriétaire décide un jour d'en faire des places privés. Elle ajoute qu'il n'y a déjà pas beaucoup de places de stationnement dans ce secteur de Tavannes

M. Le Maire répond qu'une close a été ajoutée dans le projet de contrat de vente, afin que la place puisse être utilisée lors de la Fête des saisons ou lors d'autres manifestations, par exemple la fête de la musique. Il faut néanmoins être conscient que l'exploitation d'un tel centre nécessite d'avoir suffisamment de places de stationnement à disposition.

M. Acebedo demande des précisions quant à savoir si les places de stationnement vont rester à disposition de la commune.

M. Le Maire répond qu'une close a été inscrite dans le contrat. Le bâtiment et son périmètre doivent rester d'utilité publique. Une partie des places de parc resteront à disposition des citoyens.

M. Marchand déclare qu'il est étonné que la commune vende ce terrain au moment où le bâtiment se trouve en rénovation. Celui-ci pense que conserver le terrain serait un bon moyen de pression sur l'investisseur afin que le centre de santé fonctionne à moyen et long terme. Il ajoute encore que la commune devrait inscrire un droit de préemption en cas de vente à un tiers.

M. Le Maire répond que le maintien d'une bonne collaboration avec l'investisseur est important car c'est un projet qui n'a pas été facile à réaliser. Il ne faut pas perdre de vue que c'est dans l'intérêt du citoyen que la caisse de pension de l'HJB construit ce centre de santé.

M. Eicher passe au vote, la vente de ce terrain est refusée par 41 voix contre 36 voix pour et 16 abstentions.

4. Prendre connaissance de l'arrêté de compte suivant :

Viabilisation du plan de quartier « Rue de la Voité »

Crédit voté Fr. 185'000.- Dépenses effectives Fr. 166'644.-

M. Michaël Schlappach prend la parole et passe en revue les différentes rubriques comptables de cet objet. Une comparaison entre les dépenses effective et le crédit voté est présentée :

	Crédit	Dépense
Conduite d'eau potable	102'000.-	101475.-
Canalisation eaux usées et éclairage	45'000.-	38672.-
Candélabres	18'000.-	14296.-
Honoraires et divers	20'000.-	12201.-

M. Eicher demande s'il y a des questions ou des remarques, comme ce n'est pas le cas il passe au point suivant.

5. Rapport de la commission de gestion

M. Gérard Antille prend la parole, la commission de gestion s'est retrouvée à 6 reprises dans la composition suivante :

M. Gérard Antille en tant que président

M. Rochbach en tant que vice-président

Mme Läubscher en tant que secrétaire

Voici les sujets principaux qui ont été abordés.

La commission a reçu M. Schlappach qui a fait part des difficultés qu'il rencontre pour faire respecter les délais, beaucoup de travaux ont débuté dans le village mais ne sont de loin pas terminés.

Les comptes ont été présentés par MM. Wölfli et Rindlisbacher.

Les nouveaux contrats pour les Sapeurs-Pompiers ont été présentés par M. Achermann.

Les grands projets du dicastère de M. Voumard ont été abordés, nouveaux bâtiments scolaires, mise aux normes du stade d'Orange, ainsi que la réfection du toit de la halle de gymnastique.

Mme Geiser a informé des projets de l'année en cours, soit les conteneurs semi-enterrés, les fontaines et le concours florale.

M. Wühtrich a parlé du 1150^{ème} ainsi que de la création de la commission de la jeunesse, ainsi que les nouveaux contrats de prestations entre les bibliothèques communales. Il ajoute qu'il faudra être très vigilants car le canton semble très à cheval sur les dépenses des bibliothèques.

Le budget 2018 ainsi que la planification financière a été présenté par M. Wölfli. Il ajoute que la commune reçoit 1 million de la part de la péréquation financière.

M. Le Maire a fait part de sa bonne collaboration au sein du conseil durant les 8 années passés en tant que Maire.

On pourrait aussi résumer en :

M. Gérard Antille prend la parole, La Commission de gestion s'est retrouvée à six reprises en 2017. Au cours de ses séances, elle a rencontré M. Schlappach concernant la question du respect des délais sur les chantiers en cours, MM Wölfli et Rindlisbacher au sujet des comptes communaux, M. Achermann afin de présenter les nouveaux contrats des Sapeurs-pompiers, M. Voumard afin d'aborder le projet de nouveau bâtiment scolaire et la mise aux normes du stade d'Orange, ainsi que M. Wühtrich au sujet du 1150^e et de la création de la Commission de la jeunesse notamment. M. le Maire a fait part de la bonne collaboration au sein du Conseil durant ses 8 dernières années.

Voici les différents points que la commission de gestion recommande de tenir compte particulièrement :

- Le suivi du déménagement des institutions cantonales
- Au regard de la faible participation aux Assemblées, la création d'un Conseil général serait à étudier
- Se montrer vigilant face aux gros investissements prévus prochainement (bâtiments scolaires, pont CFF, etc.)

En outre, M. Antille estime que la commission de gestion est rarement consultée avant l'élaboration d'un projet et a le sentiment d'impuissance.

7. Divers

M. Delprez témoigne du non-respect des limitations de vitesse au Chemin de l'Orgerie créant une situation dangereuse pour les piétons. Il suggère d'ajouter des panneaux, voire des ralentisseurs de vitesse, ou de procéder à des contrôles de police. M. Achermann, en charge de la sécurité, prend note et indique qu'un état des lieux sera effectué à la rentrée à ce sujet.

Mme lau prend la parole pour féliciter la voirie pour la mise en place des fleurs à Tavannes.

Mme de Graff interpelle le parti UDC, qui a, durant la dernière campagne des élections municipales, relaté dans la presse des problèmes d'incivilité du quotidien à Tavannes. Elle aimerait des précisions à ce sujet.

M. Schlappach répond qu'il s'agit des petits problèmes de tous les jours tels que les excréments de chien, les problèmes de stationnement, de nuisances sonores que rencontrent les citoyens. On ne parle pas ici de grande criminalité internationale, mais de problèmes récurrents. L'UDC souhaite améliorer la situation à ce niveau-là. Ce sont des problèmes certes par grave mais la commune souhaite améliorer ces choses-là.

M. Meylan qui travaille à la gare de Tavannes ajoute que beaucoup de problèmes d'incivilité et de saleté sont constatés à la gare et dans ses environs.

M. Steiner prend la parole au sujet du matériel de vote Il remarque que la fenêtre des enveloppes est suffisamment grande pour qu'on y voit la signature de la personne ayant voté.

M. le Maire répond que ce point est connu mais ne pose pas un réel problème de confidentialité. Le personnel communal chargé de relevé la boîte pour le vote par correspondance a été sensibilisé à cette question.

Mme Lienhard prend la parole, elle demande si la commune avait la possibilité d'identifier les chats morts au moyen d'un lecteur de puce électronique avant de les envoyer aux déchets carnés, voire de les placer dans un espace séparé pour que le propriétaire puisse venir récupérer son animal.

Le Conseil municipal prend acte de cette demande.

Mme Waeger demande si le fait que les convocations aux Assemblées municipales pour certains couples mariés fassent l'objet d'un seul envoi au nom de Monsieur uniquement constitue une irrégularité ?

M. Le Maire répond qu'il est procédé ainsi pour des raisons pratiques et économiques. Il prend néanmoins acte de cette remarque.

M. Le Maire prend la parole pour conclure et remercie les citoyennes et citoyens présents à l'Assemblée. Il remercie également les membres du Conseil municipal, de la commission de gestion et du bureau. Il ajoute que la commune est encore à la recherche d'un ou d'une secrétaire pour l'élaboration des PV de l'assemblée municipale pour remplacer Mme Gyger qui n'habite plus dans la commune. Faute de candidat(e), le conseil Municipal a émis une dérogation afin qu'elle termine la législature à ce poste.

M. Eicher clôture l'Assemblée à 21h30 et souhaite de très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

La prochaine Assemblée municipale est fixée au lundi 25 juin 2018 à 20h15.

Le président :

La secrétaire :

René Eicher

Aurélie Gyger (Schlappach)